

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/HTI/2  
10 avril 2003

(03-1965)

Comité des licences d'importation

Original: français

## NOTIFICATION DES RÉPONSES D'HAÏTI<sup>1</sup> AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### Réponse d'HAÏTI aux questions posées par les ÉTATS-UNIS<sup>2</sup>

La Mission permanente d'Haïti a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 9 avril 2003.

#### Questions

*Dans sa notification G/LIC/N/3/HTI/2 présentée en avril 2000, Haïti déclare ne pas avoir de régime de licences d'importation. Il avait fait la même déclaration en octobre 1999, dans le document G/LIC/N/1/HTI/1. Or, dans la notification G/LIC/N/3/HTI/1 présentée en février 1998, il décrivait un régime universel de licences automatiques, appelées "Préavis d'importation", qui avait remplacé le régime antérieur de licences non automatiques.*

- *Veillez préciser si le régime de préavis d'importation a été supprimé et, dans le cas contraire, si Haïti considère qu'il s'agit d'un système dont les procédures relèvent de l'Accord sur l'OMC.*
- *Si le régime de préavis d'importation est toujours en vigueur, veuillez mettre à jour les renseignements contenus dans le document portant la cote G/LIC/N/3/HTI/1, et joindre une copie de l'instrument juridique mettant en œuvre ce régime. Dans cette mise à jour, nous vous saurions gré d'indiquer pour quels motifs, le cas échéant, une demande de préavis d'importation peut être rejetée et s'il est alors possible de faire appel de la décision y afférente.*

#### Réponse

Le régime de Licences (Licences automatiques) et de Préavis d'information (Licences non automatiques) est suspendu sur tout le territoire du pays depuis novembre 1997.

<sup>1</sup> G/LIC/N/3/HTI/2.

<sup>2</sup> G/LIC/Q/HTI/1.